

L'assurance prospection

Assurez-vous contre l'échec commercial export et bénéficiez d'une avance de trésorerie

Vos objectifs

Vous souhaitez prospecter un nouveau pays export et vous hésitez quant au risque financier pris sur cet investissement ?

Avec l'assurance prospection, assurez-vous contre l'échec de vos démarches commerciales.

- Valider la faisabilité de votre projet de développement international et son adéquation avec l'assurance prospection
- S'assurer de la recevabilité du dossier de demande par la BPI
- Obtenir le montant maximum d'assurance pour votre plan d'action export
- Faciliter la rédaction de votre dossier

Notre solution

Gagnez en efficacité grâce à l'accompagnement de nos experts en développement international.

Des conseils personnalisés basés sur la connaissance de l'assurance prospection et sur les besoins des entreprises exportatrices.

Le dispositif

- Analyse de votre plan d'action export dans sa globalité
- Identification des actions éligibles à l'assurance prospection
- Réalisation de votre plan d'investissement export prévisionnel
- Conseil à la détermination de la durée de votre assurance prospection en fonction de votre marché cible
- Validation de la complétude de votre dossier

INTERNATIONAL



PUBLIC CONCERNÉ

Entreprises françaises dont le chiffre d'affaires est inférieur ou égal à 500 millions d'euros, de tous secteurs d'activité (hors négoce), avec au minimum un bilan de 12 mois.



DURÉE

2 jours



TARIF

Nous consulter

Points forts I Parfaite connaissance de l'écosystème de l'export : interlocuteur dédié au développement international, nous sommes membres de la Team France Export et d'Enterprise Europe Network
Une offre de services complète pour accélérer le développement de votre entreprise à l'international (formation, prospection, salon, formalités, etc.)
Un contact privilégié avec BPI France pour fluidifier les échanges

RENSEIGNEMENTS

01 60 79 91 91

essonne.cci.fr

 CCI ESSONNE